



LA MAIRIE DE BROUSSES ET VILLARET

RECRUTE

1 agent technique

Pour un contrat à durée déterminée du 01.01.2020 au 30.07.2020

Durée hebdomadaire : 35 heures/semaine (fiche de poste au dos)

Envoyer candidature (lettre de motivation + cv) à :

- Madame le Maire – Mairie de Brousses et Villaret – 2 rue de la mairie – 11390 BROUSSES ET VILLARET
- Ou par mail : mairiebrousset-villaret@wanadoo.fr

AVANT LE 20 DECEMBRE 2019

A Brousses et Villaret,
Le 18 Novembre 2019

Danièle NICOLAOU
Maire de Brousses et Villaret

29-11-2019 19:40

APPEL A CANDIDATURE FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Agent technique

Missions principales :

- ✓ Réalise l'essentiel des interventions techniques de la commune
- ✓ Entretien et assure des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment, de la mécanique
- ✓ Gère le matériel et l'outillage

Missions ponctuelles et/ ou spécifiques :

- ✓ Petits travaux de bâtiment (maçonnerie, plâtrerie, peinture)
- ✓ Entretien espaces verts : tonte, élagage et taille des arbres, arrosage
- ✓ Entretien courant de la voirie, nettoyage, ramassage des feuilles
- ✓ Entretien du petit matériel (tondeuse...)

Exigences du poste :

- ✓ Travail seul ou en équipe
- ✓ Travail à l'intérieur ou à l'extérieur par tous temps, toutes saisons, à pieds ou motorisé
- ✓ L'activité peut s'exercer en présence des usagers (espace publics...)
- ✓ Pénibilité physique : position debout prolongée, travail courbé ou agenouillé
- ✓ Respect des normes portant sur les activités, les matériels et les produits
- ✓ Equipements de Protection Individuels (EPI) : port de vêtements professionnels adaptés (bottes, gants, lunettes, casque...)

Compétences et connaissances requises :

- ✓ Permis B exigé
- ✓ Capacité de lire et comprendre une notice d'entretien, un plan, une consigne de sécurité
- ✓ Détecter les dysfonctionnements d'une structure, d'un équipement, d'une machine
- ✓ Prendre des initiatives dans des interventions de 1^{er} degré à titre préventif ou curatif, en sachant situer la limite de ses compétences
- ✓ Appliquer les règles de sécurité du travail

Qualités nécessaires :

- ✓ Sens de l'écoute et de l'observation
- ✓ Rigueur
- ✓ Dynamisme et réactivité
- ✓ Bonne résistance physique

Autonomie et responsabilité :

- ✓ Autonomie au quotidien dans l'organisation du travail mais néanmoins limitée à l'exécution : les activités sont définies et organisées en fonction des consignes données par le supérieur hiérarchique
- ✓ Responsabilité dans l'utilisation du matériel
- ✓ Garant du respect des règles de sécurité dans le stockage des matériels et produits dangereux ou polluants

Horaires :

- Lundi de 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Mardi de 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Mercredi de 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Jeudi de 7h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Vendredi de 7h45 à 11h40



**Brousses
&
Villaret**